

PAGES SPÉCIALES
« PARENTS DANS LE VAL D'OISE »

Le magazine de la FCPE
Pour l'enfant vers l'homme

la revue DES parents

ISSN 0223-0232

Revue des Parents n° 385
Décembre 2012

ACTU 95

Pour une vraie égalité sur tout le territoire

Alors que l'éducation a été un thème majeur de la campagne pour les candidats à l'élection présidentielle, l'enseignement professionnel et l'enseignement agricole public ont été bien oubliés.

Sur la région Ile de France, il n'existe seulement que 3 lycées agricoles publics aujourd'hui. La question de la place de l'enseignement agricole se pose car après des années de suppressions de postes, l'enseignement agricole Public semble hésiter entre l'affirmation de ses spécificités et la fusion dans l'Education nationale.

C'est un dossier pour les nouveaux ministres de l'Education nationale et de l'Agriculture.

A ce jour, aucun Lycée agricole et général qui pourrait être une solution n'existe dans notre département. Toutefois, des communes attendent des réponses depuis plus de vingt ans et la région s'est engagée auprès de Magny en Vexin en particulier pour un lycée général et agricole.

Les lycéens qui habitent sur cette partie du département doivent prendre le bus

très tôt le matin et revenir très tard le soir des établissements de Cergy où ils sont affectés. Les emplois du temps sont déjà suffisamment surchargés pour rajouter deux heures de transport en plus. Deux collèges sont sur le secteur à Marines (620 élèves) et à Magny (430).

Pour les élèves du Val d'Oise qui veulent faire une formation agricole, ils doivent aller dans les départements limitrophes de l'Oise ou des Yvelines. Le comble pour les élèves du lycée de Saint-Germain en Laye qui est en travaux, c'est que les lycéens du Vexin reviennent dormir à Cergy en internat.

Nous ne reviendrons pas sur le coût de la Carte Imagine'R qui a doublé pour tous les lycéens du département suite au désengagement du Conseil général du Val d'Oise.

Il faut que l'état et la région réaffirme la présence de l'enseignement public dans les lycées agricoles.

Sommaire :

ACTU 95
PAGE I et II

Réseau Education Sans
Frontière (RESF) dans le
Val d'Oise
PAGE II

LETTRE OUVERTE
Tous les enfants doivent être
scolarisés sans exception
PAGE III

Danger d'unilinguisme,
anglais à tous les étages
PAGE IV

Perles des élections de
parents d'élèves
PAGE V

Comité d'Education à la
Santé et à la Citoyenneté
(CESC)
PAGE VI

L'école maternelle,
l'école première
PAGE VII

Communiqué de presse
Pour l'école pas pour des
ronds points
PAGE VIII

Journée du refus de l'échec
scolaire
PAGE VIII

.../....

Directeur de la rédaction : **Bruno Brisebarre**
101 rue du Brûloir – 95000 CERGY Tél : 01.30.32.67.67
www.fcpe95.fr mail : fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr

.../....
 La FCPE 95 est solidaire des CDPE des départements dans lequel la liberté des parents de choisir l'Ecole publique pour y inscrire leurs enfants n'est pas garantie. Aujourd'hui, dans 83 communes du Maine-et-Loire comme dans d'autres en Vendée ou en Bretagne, par exemple, il n'y a toujours pas d'école ou de collèges publics ! C'est aussi le cas pour certaines sections professionnelles ou encore pour l'accueil des plus petits en maternelle.

Les parents d'élèves y demandant l'ouverture d'écoles publiques font l'objet de pressions, au motif qu'il ne faut pas « rallumer la guerre scolaire » ...

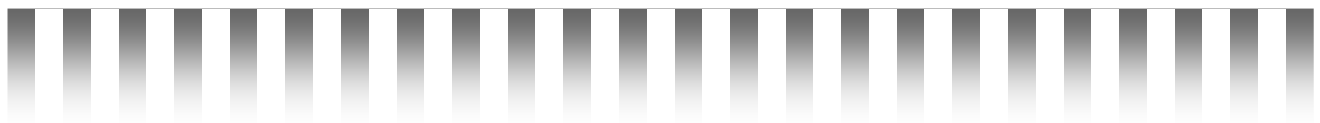
Cette égalité ne pourra pas non plus se faire sans que les parents fassent partie de la communauté éducative et que les textes sur l'organisation des élections soient vraiment appliqués.

Il faudrait aussi que toutes les instances où les parents siègent comme conseils d'administration, conseils d'école, CAEN, CDEN soient décisionnelles et que

tous les usagers, (parents et élèves) y aient une place plus grande. Il faut un vrai statut d'élus parents d'élèves qui permette à l'élus de quitter son travail pour assister aux réunions mais il faudrait que les établissements et les instances départementales tiennent compte des parents quand ils fixent l'heure des conseils de classe ou des CDEN par exemple. La preuve en est dans notre département les deux derniers ont été fixés à 14 heures et à 16 heures.

Nous attendons beaucoup de la loi de programmation et d'orientation sur la refondation de l'école au sujet de la place des parents au sein des établissements scolaires et dans les différentes instances de l'éducation nationale. L'école ne pourra être refondée que si les parents y sont complètement intégrés et membres à part entière de la communauté éducative.

Bruno BRISEBARRE
 Président de la FCPE 95



Réseau Education Sans Frontière (RESF) dans le Val d'Oise

Permanence du RESF 95 CERGY

Elle est tenue conjointement par la Ligue des Droits de l'Homme, le Réseau Education Sans Frontière et la Cimade

Terrasse du Centre Commercial « les Trois Fontaines »

Les permanences juridiques de la LDH et de RESF ont lieu le mardi de 16h à 19h ou sur rendez-vous. Celles de la Cimade seront tous les mercredis de 14h à 18h.

Téléphone permanence LDH, RESF et Cimade : **01 34 41 28 34**

L'accès au local peut se faire:

- Par l'ascenseur de la porte n° 3 (terrasse) et la traversée de la galerie en terrasse
- Par les 2 escaliers mécaniques montants à l'entrée de DARTY, en haut, sortie à gauche sur la terrasse (petit bâtiment bas en briques rouges et grillage vert)

Permanences du RESF 95 ARGENTEUIL

Les vendredis de 18h30 à 20h30 salle Ambroise Croizat, portail proche centre de santé F. Goulen, rue Defresne-BAST 95100 ARGENTEUIL

A la gare d'Argenteuil : descendre rue Paul Vaillant Couturier jusqu'au crédit lyonnais, rue Defresne-BAST à droite.

N° d'urgence du RESF Argenteuil entre deux permanences **06 08 70 79 49** ou **06 14 73 35 77**

Permanences du RESF 95 SARCELLES

Chaque 2ème mercredi de 17h à 19h et chaque 3ème samedi de 9h à 11h30

MJC de Sarcelles 10 bis avenue Paul Valéry (passer par l'allée Rodin). Téléphone : **01 34 04 02 80**. A proximité de la Gare RER D de Garges-Sarcelles.

N° d'urgence du RESF Sarcelles **06 12 96 72 58**



LETTRE OUVERTE

Tous les enfants doivent être scolarisés sans exception

De nouveau, des enfants se voient refuser l'accès à l'école pour la seule raison de vivre à l'hôtel. Aujourd'hui, cela se passe à Pierrelaye. Grâce à l'intervention de la FCPE, et à la volonté de dialogue de la Municipalité, cette affaire est maintenant résolue.

La FCPE rappelle que le droit à l'enseignement et à la scolarisation est un droit fondamental inscrit dans la Constitution, dans la déclaration universelle des droits de l'homme et dans la convention internationale des droits de l'enfant.

Il ne saurait y avoir d'exception à cette règle pas plus à Pierrelaye, qu'à Saint-Ouen l'Aumône qu'à Saint-Gratien ou ailleurs en France.

Pas un jour d'école ne doit manquer à ces enfants qui subissent déjà bien trop de handicaps sociaux.

Ils sont transbahutés de ville en ville, d'hôtel en hôtel sans autre logique que le coût de l'hôtel et les places disponibles. Par ces politiques indignes, l'Etat casse des familles, des parcours scolaires au lieu de laisser ces familles se poser, s'installer et s'intégrer ce qui est leur souhait le plus cher.

Certes, les Municipalités ne sont pas responsables dans l'implantation de ces hôtels « sociaux ».

Ce ne sont pas les Municipalités qui détournent ces hôtels de leur fonction pour pallier aux carences des hébergements d'urgence.

Oui mais elles ont la responsabilité d'accueillir tous les enfants dans leurs écoles.

La FCPE ne peut pas se taire et laisser faire car pour nous ce sont les droits des enfants qui priment.

Mais nous devons aussi interpeller ceux qui dans leurs ministères ou hautes administrations, vont dans un mois, deux ou trois encore déplacer ces familles vers d'autres lieux, les sortir des écoles, briser les liens d'amitié, de solidarité qui se seront noués, etc.

Pourquoi n'y a-t-il pas de concertation effective entre OFFI, SAMU social et CASNAV pour chercher des solutions pérennes à ces familles le temps de régulariser leur situation ou tout du moins le temps de l'instruction de leur demande ?

Tous les enfants ont le droit d'être scolarisés. Ces enfants ne sont pas qu'un coût mais une chance pour une ville.

Nous demandons à la Directrice départementale de l'éducation nationale d'intervenir pour faire respecter la loi.

Nous demandons à Monsieur le Préfet d'être le garant du respect des lois et de la constitution.

Nous demandons à tous et à chacun que l'humain soit au cœur de leurs actes et de leurs priorités.

**Le Conseil d'Administration
de la FCPE95**

Danger d'unilinguisme, anglais à tous les étages

La grande idée reçue, largement reprise dans le discours politique et journalistique, se réduit souvent à cela : pour faire des affaires à l'international, on a besoin d'une seule langue et cette langue, c'est l'anglais. Pas besoin d'investir dans d'autres langues moins diffusées, tout le monde parlant anglais, il est plus économique d'investir sur cette langue et sur elle seule. D'ailleurs si tout le monde parlait la même langue, on se comprendrait beaucoup mieux. Les langues sont des obstacles aux échanges. Pour faciliter le commerce, il faut imposer la langue unique.

Bien que simplistes, ces idées n'en sont pas moins largement partagées dans le corps social de la plupart des pays européens. Or, comme disait Einstein, "il est plus difficile de détruire un préjugé qu'un atome".

Les études pourtant commencent à se multiplier qui montrent que l'anglais ne suffit pas, selon l'heureuse expression de l'ancien commissaire européen chargé du multilinguisme, Leonard Orban, pour ne citer que lui.

Une récente étude conduite sur des échantillons d'entreprises suédoises, allemandes et françaises, a conclu que les entreprises allemandes, qui avaient le plus développé

des compétences en langues diversifiées, avaient de meilleures performances à l'exportation que les entreprises suédoises beaucoup plus polarisées sur une seule langue, les entreprises françaises se trouvant en situation intermédiaire. . ;

Or, dans les couloirs de la refondation, et dans les méandres des CA de lycées et collèges, on remet en cause les classes bi langues, européennes et autres variables d'ajustement ou d'expérimentation comptables, en particulier en ce qui concerne l'enseignement de l'allemand dont on sait qu'il est de par les volontés rectorales relégué à la 4^{ème} LVII , et encore réaménagé ou rediscuté en 2^{nde}

Ainsi, poussons notre réflexion, saluons tous les programmes à travers la France qui encouragent diverses expérimentations, mais ne nous leurrons pas, derrière les belles réussites volontairement présentées telles des vitrines se cache la réalité de la déshérence linguistique

Véronique BERTHOUMIEU

SITE INTERNET

Le nouveau site de la FCPE 95 est en ligne depuis le lundi 20 août à l'adresse suivante : www.fcpe95.com

Il ne demande qu'à devenir l'outil de chacun et de tous pour le faire vivre et durer.

Il est conçu afin :

- ◆ D'avoir un outil plus simple avec une maquette plus claire et plus moderne
- ◆ De permettre des recherches plus efficaces et plus rapides,
- ◆ D'avoir plus d'informations sur les conseils locaux,
- ◆ De connaître l'actualité départementale de la FCPE
- ◆ De faire une communication plus efficace du département vers les conseils locaux et des conseils locaux vers le département
- ◆ De réagir et écrire des articles
- ◆ De participer à la vie du site

Un compte Facebook a été créé pour suivre les nouveautés du site, pour suivre l'actu départementale et nationale sur l'éducation: <https://www.facebook.com/fcpe.valdoise>

Un compte twitter **@fcpe95** a été mis en place et vous pouvez vous y abonner.

Vous pouvez nous faire part de vos remarques et de vos suggestions et si vous souhaitez participer à la vie du site, vous pouvez nous contacter à cette adresse consacrée au site : fcpe95@gmail.com

Perles des élections de parents d'élèves

Les élections des représentants de parents d'élèves amènent chaque année leurs lots de dysfonctionnements.

Malgré les circulaires ministérielles, l'aide mémoire de l'inspection académique de nombreux établissements ne respectent toujours pas ces élections qui devraient pourtant être un moment de démocratie dans nos écoles.

Quelques exemples parmi tant d'autres :

- ⇒ Non réunion de la commission électorale en juin ou 10 jours après la rentrée.
- ⇒ Acceptation de listes associatives qui n'en sont pas
- ⇒ Non affichage des listes 10 jours avant les élections
- ⇒ Etablissement des listes par le directeur de l'école, qui se réserve le choix des candidats
- ⇒ Pression pour qu'une liste FCPE nouvellement créée ne se présente pas
- ⇒ Tirage des bulletins de vote laissé à la charge des candidats
- ⇒ Acceptation de bulletins de vote non réglementaires (logo, papier couleur, photos, etc.)
- ⇒ Ouverture du bureau non réglementaire
- ⇒ Bureau de vote non fléché
- ⇒ Accès impossible au bureau sous prétexte qu'on ne laisse pas entrer des personnes que l'on ne connaît pas
- ⇒ Bureau laissé à l'abandon pendant une partie de la journée
- ⇒ Enveloppes de vote par correspondance non vérifiées et signées par le président du bureau
- ⇒ Non remise du matériel de vote aux familles dans les délais (au moins 8 jours avant les élections)
- ⇒ Vote par procuration accepté
- ⇒ Bulletin jugé valable alors qu'il ne l'est pas, ou le contraire
- ⇒ Mauvaise application des règles de calcul pour les sièges
- ⇒ Refus de prendre en compte les contestations sur le déroulement des élections

Malheureusement, cette liste n'est pas exhaustive.

Nous vous encourageons à exiger la réunion de la commission électorale, et à vous rapprocher du CDPE pour connaître la réglementation de ces élections qui détermine le poids de notre fédération, localement, départementalement et nationalement.

Laurent JOLLY

Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C)

Le C.E.S.C. est le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté qui a pour objectif de permettre à tous les élèves d'apprendre à vivre et à s'épanouir en société et de se forger une conscience citoyenne dans le respect de soi, des autres et de son environnement.

La réalisation de cet objectif passe par la lutte contre toutes les discriminations et le refus de la banalisation des moqueries, insultes et comportements communautaires voire racistes.

Le C.E.S.C est une commission où tout le monde peut siéger, en présence du principal, de l'infirmière, d'un représentant de la mairie, de l'assistante social etc..

Le C.E.S.C est une commission qui a sa place au sein du collège et que l'on doit faire vivre absolument. Tout parent d'élèves peut y assister et être force de propositions. Malheureusement, nous constatons que cette commission tend à disparaître, malgré son importance.

Quelques exemples d'actions :

- ⇒ Avec le concours des professeurs d'EPS, certains collèges ont participé à une "course contre la faim", initiative menée par l'ONG "Action contre la faim". Sensibilisation aux actions et thèmes portés par cette ONG au travers du sport.
- ⇒ Au Collège Georges Duhamel d'Herblay l'infirmière scolaire en partenariat avec une sage-femme du planning familial et le concours des professeurs de SVT a organisé, pour les 3èmes, une rencontre autour du thème de l'éducation à la vie affective et sexuelle. Liberté de parole et de questions et liberté d'information
- ⇒ Le collège Emilie du Châtelet de Deuil-la-Barre a organisé avec l'association « e-enfance » une sensibilisation aux dangers d'internet et à l'utilisation des réseaux sociaux. Une réunion pour les parents a été organisée dans ce sens.

Les mairies, le conseil général et diverses associations attribuent facilement des subventions si votre projet est de qualité, et qu'il traite des problèmes d'aujourd'hui.

Les actions peuvent être menées dans les domaines suivants :

Education à l'hygiène, prévention contre le racket, éducation à la nutrition, prévention contre les conduites à risques, éducation à la sécurité routière, éducation à la sexualité, informations sur la Loi et le fonctionnement de la Justice, éducation à la sécurité routière, éducation à l'usage d'Internet, lutte contre les discriminations sexistes, ethniques ou communautaristes, formation des délégués.

L'action sur l'éducation de la vie affective et sexuelle peut être menée sous forme de théâtre et de débats.

L'hygiène peut être abordée lors des séances "piscine" (les sections 6ème au Collège bénéficient de ces cours de natation).

Dans le cadre du C.E.S.C, on peut travailler sur les "rumeurs" qui circulent dans un établissement, travailler sur le respect, le communautarisme, l'appartenance, aborder le racket, aborder la Justice par la visite de tribunaux avec le concours et la venue dans l'établissement d'avocats ou de substituts.

Action de solidarité lors de catastrophes naturelles par la collecte de fonds destinés à la reconstruction d'un établissement scolaire (primaire ou secondaire).

Semaine du Développement Durable par la mise en place d'expositions dans le hall des établissements, avec intervention de la section "Arts Plastiques" pour illustrer ces expositions à thème, avec proposition de visiter une station d'épuration.

Pour ce faire, il faut concrétiser un budget afin de subvenir aux frais de déplacements des intervenants extérieurs à l'établissement dans le cadre du C.E.S.C.



CONSEILS LOCAUX

Adhésions et déclaration de bureaux

Nous vous rappelons qu'il est important de faire remonter les adhésions au CDPE le plus rapidement possible, avant le 16 décembre 2012.

Ainsi vos adhérents bénéficieront de leurs abonnements et seront assurés dans leur mission de « parent délégué FCPE ».

De même pour que la déclaration de votre bureau soit validée tous les membres doivent être à jour de leur cotisation. Si la déclaration de bureau n'est transmise faites-le.

Concernant les dossiers BRED (renouvellement d'au moins un membre) il faut vous adresser au CDPE soit par mail fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr ou par téléphone 01 30 32 67 67

L'école maternelle, l'école première

Un peu d'histoire

L'école maternelle française a une histoire singulière. La première école « à tricoter » a été créée en 1770 dans les Vosges. Les institutrices s'appellent alors : « Les conductrices de la tendre enfance ». En 1855, les salles d'asile deviennent des établissements pour les jeunes enfants et préfigurent l'école maternelle actuelle.

En 1881, l'école maternelle naît passant d'une volonté d'assistance sociale à une réelle politique d'éducation.

C'est quoi l'école maternelle ?

L'école maternelle est un moment majeur de la prévention de l'échec scolaire. L'enjeu premier de la scolarisation en maternelle est celui de la socialisation des tout-petits et de l'apprentissage du langage.

Elle n'est pas une école au rabais, ni une préparation au CP.

C'est un moment important car l'enfant apprend à changer de milieu et à se détacher de ses parents. C'est un lieu où l'enfant doit s'épanouir dans un contexte bienveillant qui respecte son rythme, ses droits et sa personnalité. Le jeu occupe une place privilégiée dans les apprentissages.

L'enfant va développer ses facultés intellectuelles et motrices, sa sensibilité, sa créativité, prendre conscience de l'espace et du temps, apprendre à communiquer et à vivre en communauté. Enfin, l'École maternelle est la première étape d'une éducation à la citoyenneté, aux valeurs de solidarité, de coopération, de justice et d'égalité.

L'école maternelle doit permettre aux enfants de pouvoir entrer dans un processus d'apprentissage scolaire. Il faut aussi améliorer l'aménagement et l'équipement des classes et sortir des classes par âges et tenir compte de l'évolution de l'enfant.

Ce que souhaite la FCPE

La FCPE souhaite une école maternelle publique, laïque et gratuite pour tous.

Ce que la FCPE propose :

- ⇒ Rendre la scolarisation en maternelle dès 3 ans
- ⇒ Instaurer un droit à la scolarisation des tout-petits pour les familles qui en font la demande
- ⇒ Mettre en place un fonds national de péréquation fléché « Ecole maternelle » afin de supprimer les inégalités territoriales
- ⇒ Formation complémentaire pour la prise en charge des plus jeunes
- ⇒ Renforcer l'articulation entre la grande section de maternelle et le CP

Une scolarisation précoce permet une meilleure scolarité pour les enfants tant au niveau des apprentissages, que pour les redoublements surtout en CP. La scolarisation à 2 ans procure un gain surtout pour les enfants de milieux défavorisés et dont les parents sont éloignés des codes de l'école.

La rentrée en maternelle c'est le moment où l'enfant devient élève et le parent, parent d'élève. C'est donc capital de donner aux parents les clefs pour comprendre l'organisation et leurs rôles au sein de l'école.

L'école et plus encore l'école maternelle doit s'ouvrir sur son environnement afin que les écoles n'apparaissent plus comme des forteresses.

L'information doit être donnée aux parents sur leur contribution à une bonne scolarisation en créant de bonnes conditions de vie (sommeil, préparation dans la sérénité au départ à l'école, etc.) – et sur leur rôle en matière de langage et d'entrée dans la culture de l'écrit.

Les enseignants doivent apprendre à inscrire leur action dans un partenariat éducatif qui crée une connivence avec la famille pour une véritable co-éducation et créer un climat de confiance enseignant, parent, enfant.

La suite ?

Un rapport daté d'octobre 2011 et dévoilé en juin 2012 invite à une profonde transformation de l'école maternelle et demande une formation professionnelle adaptée. Il préconise de développer les partenariats dans le cadre d'une politique publique de la Petite enfance comme le préconise aussi « l'appel de Bobigny ».

L'école maternelle doit être ambitieuse afin que les inégalités sociales ne se renforcent pas à l'école.

Cette priorité devrait se retrouver dans la loi d'orientation et de programmation qui sera adoptée début 2013 et, dès la rentrée de 2013, la scolarisation des moins de 3 ans sera relancée dans les territoires en difficulté. Le rapport de la concertation rendu le 9 octobre met l'accent sur le langage oral avec une « rénovation des objectifs d'enseignement et des approches pédagogiques adaptées. Elle doit être préservée de la pression de l'évaluation ».

La FCPE va renforcer dans les mois à venir ses actions sur la Maternelle en permettant aux conseils locaux d'avoir des outils pour aider les parents à devenir des parents d'élèves informés de leurs droits. De nombreuses propositions de la FCPE sur l'école maternelle sont reprises dans le rapport sur les Maternelles et dans celui sur la concertation.

Sylvie FROMENTELLE

COMMUNIQUE DE PRESSE Pour l'école pas pour des ronds points

Le volet « enseignement scolaire » 2013-2015 du projet de budget vient d'être approuvé par l'Assemblée nationale. La volonté gouvernementale de refaire de l'éducation une priorité nationale est donc traduite dans les faits. Sans attendre, les conditions de la refondation tant espérée par les enfants et les parents doivent être créées pour rendre l'Ecole plus juste, plus ouverte, plus démocratique.

L'avenir de nos enfants dépend aussi de l'action publique locale. C'est pourquoi la FCPE appelle les exécutifs des villes, des départements et des régions, qui préparent leur budget actuellement, à dégager tous les moyens nécessaires pour refonder l'Ecole, dans un effort enfin partagé et cohérent avec l'Etat.

L'allègement des journées de classe de nos enfants dès la rentrée 2013 et l'articulation des activités scolaires et périscolaires, l'assurance de la gratuité effective de l'Ecole ou encore l'amélioration de la qualité de la restauration scolaire... sont autant d'éléments qui sont à la charge des collectivités et indispensables à la réussite et à l'épanouissement de chaque enfant.

Les 20 millions de parents d'élèves en sont bien conscients : cet effort impose des choix politiques. Pour la FCPE, le choix, c'est : les enfants d'abord, les ronds-points plus tard !

FCPE Nationale

Journée du refus de l'échec scolaire - 19 septembre 2012

La journée s'est terminée par un débat consacré « Décrochage scolaire, la question du genre ».

Sylvie Ayral, chercheuse, a analysé 6 000 punitions infligées à des collégiens. Résultat : plus de 80% concernent des garçons, qui s'en enorgueillissent. Elle a démontré comment, loin d'atteindre leurs objectifs, les punitions sont contre-productives et renforcent les identités de genre et la domination masculine.

80% de punitions envers les garçons ne signifie pas que 80% des garçons sont punis. Certains se font même une spécialité d'être sanctionnés. *"Pour entrer dans les standards de la virilité, un garçon se doit de défier l'autorité, analyse Sylvie Ayral. La sanction devient alors une "médaillon" de virilité."* Et les filles sont souvent conquises par ses élèves rebelles (et ceci quelque soit l'établissement concerné) qui viennent parader devant le collège une fois qu'ils ont été exclus. *"Alors la sanction finit par produire ce qu'elle prétend combattre en renforçant les stéréotypes !"*

Comment prôner l'égalité à l'école quand une inégalité aussi flagrante que celle des sanctions perdure ? : *"L'école semble avoir admis que la transgression est dans les gênes des garçons, qu'ils ont à se défouler, à se battre. Quand il y a une bagarre entre garçons tout le monde trouve ça normal. Il faut presque qu'on en arrive à ce qui relève du pénal pour qu'on s'en occupe. Une bagarre entre filles au contraire tout le monde s'inquiète."*

"Il faudrait travailler sur la construction de la virilité et de la féminité pour démêler les choses", prône Sylvie Ayral. Pour trop de garçons l'identité masculine se construit dans une spirale d'échec. Pourquoi ce choix absurde perdure-t-il ? Les enregistrements de la journée seront sur le site de la Maison de l'éducation du Val d'Oise.

Sylvie Ayral « La fabrique des garçons. Sanctions et genre au collège » aux éditions Presses universitaires de France

Sylvie FROMENTELLE